

ON S'ABONNE :

à Paris, au bureau du journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

à Paris, à la Librairie-Corresp. de P. Justin, place de la Bourse, n° 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le Censeur des journaux politiques.

16 francs pour 3 mois
32 francs pour 6 mois
64 francs pour 1 an
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 29 novembre.

Il y a des partis tombés si bas dans leur propre estime, qu'on ne saurait attaquer devant eux ce qui est vil, sans qu'ils se récrient à la calomnie; on dirait qu'un instinct secret les avertisse que toutes les flétrissures infligées à la bassesse et à la lâcheté leur sont pour ainsi dire autant d'injures personnelles. Le juste-milieu en est arrivé là maintenant; comme il a pris à son service tous les hommes tarés de la restauration, il se croit obligé de les défendre; parce que M. Guizot a émigré à Gand, parce que M. de Talleyrand a trahi la France, il nous conteste le droit de rappeler à ces deux conseillers de la royauté du 7 août, les turpitudes de leur vie passée. Cette prétention serait assurément fort commode pour une foule de réputations flétries; mais, si absurde qu'elle soit elle l'est moins encore que la raison par laquelle on prétend la justifier.

Il n'y aurait point de gouvernement possible, nous dit-on, si chaque régime qui succède à un autre était obligé de repousser les hommes qui ont cru devoir servir le régime précédent; ces hommes, d'ailleurs, n'ont pas entendu s'inféoder à un parti, à un système, à une dynastie; en acceptant des fonctions du comité de salut public, de l'empire, de la restauration, ils n'ont jamais songé qu'à leur pays; c'est au pays seul qu'ils se sont dévoués.

Le juste-milieu confond ici, à dessein, deux classes de fonctionnaires entre lesquelles il est juste de faire une distinction. Personne que nous sachions n'a prétendu que la royauté du 7 août, par exemple, dût repousser en masse ceux qui avaient servi la restauration. Sous tous les gouvernements, il peut se rencontrer quelques hommes publics dont la carrière s'est renfermée dans le cercle étroit de leurs fonctions, qui sont constamment demeurés étrangers aux excès des partis, et n'ont jamais pris part aux mauvaises passions du pouvoir; que ceux-là soient épargnés, après une révolution, rien de mieux. Mais à côté de ces hommes il y en a d'autres qui, pour satisfaire leur ambition, n'ont reculé devant aucun moyen; qui ont violé les lois dont ils étaient les ministres; qui se sont prêtés aux colères du pouvoir, ont excité ses vengeances et se sont alliés aux puissances étrangères contre la France. Or, nous disons, nous, qu'un gouvernement qui emploie de tels hommes est un gouvernement immoral, qu'il n'a droit à aucune confiance, et ne mérite pas le respect du pays.

On cite sans cesse l'exemple de Bonaparte qui n'a pas craint de s'entourer des hommes de la révolution; cet exemple est mal choisi: Bonaparte lui-même était un homme de la révolution, à ce titre il ne pouvait repousser les services de ceux qui, comme lui, s'y étaient illustrés, et y avaient trouvé une carrière. D'ailleurs Bonaparte, qu'il est au moins bizarre d'invoquer comme une autorité sous un gouvernement prétendu représentatif, Bonaparte ne choisissait pas ses conseillers et ses ministres dans le parti de l'étranger, dans les rangs de ceux qui livrèrent Toulon aux Anglais, et combattaient contre la France.

Le juste-milieu aura beau faire, il ne réussira pas à réhabiliter par ses sophismes, les rédacteurs du *Moniteur de Gand*, ni les complices des réactions de 1816. La pensée immuable a bien pu pardonner à ces grands coupables dont les expédients lui étaient nécessaires, mais le pays est moins indulgent; il s'est réservé le droit d'infliger son mépris à ceux qui l'ont trahi ou opprimé, et il n'y renoncera pas pour complaire à de royales convenances.

M. GUIZOT TRAHI PAR SES FRÈRES.

Les avances du tiers-parti auprès de l'opposition dynastique ont eu pour résultat, après longues conférences entre les hommes les plus influents de ces deux fractions parlementaires, la conclusion d'une alliance offensive et défensive contre les doctrinaires. Pour éviter une discussion de préliminaires et de conditions qui peut-être aurait troublé cette bonne harmonie naissante, il a été convenu que les deux puissances contractantes enseveliraient dans un commun oubli tous les griefs du passé et toutes les prétentions de l'avenir, qu'il ne serait nullement question de principes sur lesquels on n'avait pas le temps de s'entendre, et que, pour ne pas se diviser, on ne s'attaquerait qu'aux personnes.

La guerre, réduite à cette plus simple expression, n'a pas encore paru se renfermer dans les chances assez positives de succès. On a craint d'avoir affaire à la fois à toutes les capacités du ministère, et il a été décidé que tous les coups seraient courageusement et exclusivement dirigés contre M. Guizot.

Il a été reconnu, par l'opposition dynastique et le tiers-parti, que M. Guizot était le mauvais génie qui tenait captives, dans ses enchantemens, les vertus du roi et les destinées de la France. Sur la foi de quelqu'indiscrétion d'anti-chambre, on a la certitude que sa majesté Louis-Philippe dé-

ploie en secret le funeste empire que M. Guizot exerce si durement sur les bienfaisantes intentions de la royauté.

C'est M. Guizot qui a confisqué ou escamoté une à une toutes les promesses de juillet; c'est M. Guizot qui restaure la restauration; c'est M. Guizot qui a successivement abusé de la confiance du général Lafayette et de M. Laffitte, et qui a poussé l'ingratitude royale jusqu'à la disgrâce du maréchal Gérard; c'est M. Guizot qui a sacrifié la Pologne, l'Italie, l'Allemagne, l'Orient, les droits et les intérêts de tous les alliés de la France; c'est M. Guizot qui a exigé le maintien des traités imposés par l'invasion, sans doute par respect pour la mémoire de l'abbé Montesquiou, et comme souvenir de son voyage dans les fourgons de l'armée anglaise; c'est M. Guizot qui a mis Paris en état de siège, pour punir cette cité rebelle d'avoir, au 10 août, assiégé et pris les Tuileries, et de s'être permis, en 1830, la récidive de cet affront à la royauté; c'est M. Guizot qui a livré les écrivains aux conseils de guerre, pour compléter le travail inachevé des cours prévôtales, qu'il avait insinués en 1815; c'est M. Guizot qui a dirigé, sinon en personne, du moins par ses ordres impitoyables, toutes les expéditions du juste-milieu, sauf celle d'Anvers; c'est M. Guizot qui a poursuivi sans pitié la duchesse de Berry et l'a géneusement forcée à contracter un sot mariage; c'est M. Guizot qui a lancé les dragons sur le cerceuil du général Lamarque, qui a soldé les assommoirs de la place de la Bourse, et tracé d'avance les plans de campagne de MM. les généraux Lascours, Tourton, Bugaud, Aymard et Buchet si emphatiquement célébrés à la chambre des pairs par l'éloquence de ce pauvre M. Girod (de l'Ain); c'est M. Guizot, l'impitoyable, l'intraitable, qui s'est oublié au point de comparer sa probité à la sincérité du roi; c'est M. Guizot qui a été insolent devant une personne sacrée, non pas, comme il arrive à tel autre de ses collègues, par omission ou mauvaise éducation; mais avec l'intention presque récidive de faire ployer la pensée immuable sous le bras de fer de la doctrine.

Pauvre M. Guizot, nous lui disons bien qu'il serait le bouc émissaire de ce 9 thermidor, que M. Thiers ne lui pardonnerait pas de l'avoir forcé à faire de la dignité pendant huit jours en le compromettant dans sa retraite. Ces deux hommes d'état se félicitaient en public du service qu'ils s'étaient mutuellement rendus en désertant ensemble les ennus de la politique pour retourner à la philosophie et à l'histoire. Mais si cette foi jurée de ne rentrer au ministère que l'un portant l'autre eût été soumise à l'épreuve de huit jours de méditations historiques et philosophiques, il est à peu près démontré que les paroles données eussent été rendues ou violées. Cette trahison alors probable se réalise aujourd'hui.

M. Thiers est en négociation avec la gauche, par l'intermédiaire de M. Dupin, et toutes les visites du président à la cour, que l'on a faussement attribuées aux alarmes de la sollicitude fraternelle, éveillées par la réélection douteuse de M. Dupin le savant, n'ont d'autre objet que de délivrer enfin la majesté royale du joug des doctrinaires. A l'heure qu'il est; tous les secrets de M. Guizot, tous ses côtés faibles, sont livrés et indiqués au tiers-parti. On le laissera se fourvoyer à la chambre, et il n'est pas jusqu'à la représentation du *Journal des Débats* qui, tout effrayée de l'accablant reproche des souvenirs de Gand, n'hésite et ne se consulte pour savoir s'il n'est pas temps d'abandonner enfin cet ami malheureux.

Cette sentence fatale n'a été portée contre M. Guizot qu'après avoir reconnu qu'il fallait nécessairement une victime, et qu'il n'y en avait pas de plus digne d'être immolée à la réconciliation de la royauté, du tiers-parti et de l'opposition dynastique. Le jour où ce douloureux sacrifice sera consommé, tout rentrera dans une condition de première innocence, toutes les souillures seront effacées, et le ministère ramené à sa pureté native.

M. Thiers a du bon, et tous ses défauts sont d'ailleurs rachetés par la candeur et la fidélité de son amour pour la dynastie. M. Thiers est trop jeune pour avoir été à Gand, et pas assez puritain pour être traité en doctrinaire.

M. Duchâtel est économiste et non pas doctrinaire.

M. Humann ne s'est pas plus livré à la doctrine qu'au commerce des choses défendues, comme il a été récemment établi en cour d'assises par un magistrat qui le connaît depuis long-temps. D'ailleurs fût-il doctrinaire, M. Humann est financier, et, depuis l'enterrement de M. Passy, il ne reste plus au tiers-parti de candidat pour ce ministère que M. de Mosbourg, un peu vieilli par ses amendemens.

MM. de Rigny, Mortier, Persil et Duperré n'ont, il faut leur rendre cette justice, aucune prétention à cette supériorité d'intelligence proscrite aujourd'hui sous le nom de doctrine. Ce sont des hommes fort courageux, du reste; mais qui n'ont nulle envie de mourir martyrs de leur esprit.

Ainsi donc, il n'y a que l'existence de M. Guizot qui soit aujourd'hui sérieusement menacée. Plus tard viendra le débat de la présidence entre M. le maréchal Soult, M. le prési-

dent Dupin, et M. le maréchal Gérard, candidats de la royauté, du tiers-parti et de la gauche dynastique. Mais on est convenu, par ménagement pour la fragilité de la nouvelle alliance, d'ajourner cette nouvelle lutte qui pourrait la briser, jusqu'à l'immolation bien constatée de M. Guizot.

C'est dans ce digne et noble effort que vont se concentrer toutes les puissances parlementaires. Et qu'on nous accuse encore de décourager ou d'irriter, par nos sarcasmes et notre ironie, tous les hommes qui ne sont pas tellement engagés dans la voie du mal que tout retour au bien leur soit interdit. Qu'il se présente à la chambre un parti qui ait le sentiment de ce qu'il doit à la France, et, quelle que soit la distance qui nous sépare de ses opinions; nous respecterons du moins sa franchise et son courage. Mais quand nous voyons transporter au parlement les intrigues qui, depuis un mois, se traitent dans les antichambres du château, ce serait vraiment faire trop d'honneur à la chambre que de la traiter plus sérieusement que les Tuileries. (National.)

On lit dans le Dauphinois, de Grenoble:

On a amené aujourd'hui dans les prisons de Grenoble, sous la prévention de complicité dans le prétendu complot d'avril, M. Guillaume Auzat, serrurier à Villeurbanne. C'est le même jeune homme qui, il y a deux mois environ, fut conduit de Villeurbanne à Grenoble la chaîne au cou, traîné de cachots en cachots, et qui, le lendemain de son arrivée, fut mis en liberté. Cet intéressant ouvrier, marié depuis peu de temps et nouvellement établi, avait vu une première fois son petit établissement ruiné par sa longue absence; de retour dans ses foyers, il s'était, à l'aide de ses amis, qui l'avaient cautionné, procuré de nouveaux outils et de l'ouvrage. On l'arrache une seconde fois des bras de sa femme; et nous avons entendu ce malheureux, que nous avions vu, il y a quelques semaines, ferme et résigné, nous dire cette fois les larmes aux yeux: « Je suis irrémédiablement ruiné, et je ruine mes amis trop confians! Ma femme et moi nous sommes perdus... »

Et c'est après huit mois de poursuites sans jugement, après huit mois de recherches, que les meneurs de la cour des pairs trouvent encore le moyen d'aviver les plaies qu'ils ont faites, d'y retourner, comme si on ne le savait pas assez, le poignard de la persécution. Où est donc leur cœur, à ces hommes?

Le tigre joue avec sa proie; il se fait un plaisir cruel des angoisses de sa victime, palpitant tout-à-tour d'espoir ou de crainte sous la royale griffe qui s'ouvre et se referme. Il paraît que les tigres ne se donnent pas seuls de ces joies-là.

Allez donc, électeurs, allez au scrutin, déposer vos votes en faveur des souteneurs d'un système qui, depuis trois ans, vous fait jouir de tels spectacles; et que plus tard un des vôtres, votre frère, votre ami, votre fils, ait à rendre compte de ses actes ou de ses paroles à une réaction politique, et venez alors parler d'humanité, réclamer de la pitié.... On vous écouterait, n'est-ce pas?

COUR DES PAIRS.

Nous donnons d'après le *Rénovateur*, quelques nouveaux détails sur la séance du 25, dont nous avons publié hier un aperçu.

Audience du 25 novembre.

Le rapporteur continue en donnant de longs détails sur l'organisation de la fabrique de Lyon et en particulier sur la société des mutuellistes. Il résulterait des informations obtenues qu'elle était dans le principe, en 1828, époque de sa création, étrangère à la politique et ouverte seulement aux hommes mariés. Cependant, en 1833, cette clause fut abolie et la société, ouverte à tous les célibataires, reçut un grand nombre d'hommes turbulents, et fut portée de 1,000 environ à plus de 2,000.

Le rapporteur cite plusieurs dispositions des mutuellistes qui établissent que leur institution était dégénérée en société politique par l'envahissement des membres de la Société des Droits de l'Homme. L'*Echo de la Fabrique*, originairement journal industriel et organe du mutuellisme, était devenu journal politique, et provoquant aussi à la résistance. Enfin, les mutuellistes eux-mêmes, sous l'influence du comité dit exécutif signèrent une protestation contre la loi Barthe.

Pendant ce temps la Société des Droits de l'Homme, à Lyon, recevait du comité de Paris l'instruction suivante: « Prenez ou faites-vous accorder un pouvoir discrétionnaire, afin d'agir avec plus de promptitude et d'ensemble à l'instant de la lutte qui paraît être rapprochée. » Cet ordre était signé C... et A...

Conformément à cette invitation, le comité lyonnais adressa, le 4 avril, aux sections, une proclamation pour les engager à réélire le comité, et à lui accorder un pouvoir discrétionnaire. Le 6, lorsque les sections se réunirent, les membres de l'ancien comité furent tous réélus.

Ici le rapporteur rend compte de plusieurs tentatives d'embauchage, entre autres d'une *Revue militaire* qui aurait été imprimée par ordre de la Société des Droits de l'Homme, et destinée à entraîner les soldats à trahir.

Dans cette *Revue* on remarque les passages suivans, c'est un soldat qui parle à un caporal, et qui, pour lui démontrer qu'on n'est pas obligé d'obéir au règlement, lui dit: « Parla-t-on jamais du règlement aux soldats qui, dans les trois journées, ont tourné le dos à Charles X pour s'associer au peuple? Louis-P. ne doit-il pas lui-même sa couronne aux soldats qui n'ont pas obéi au règlement? »

Le rapporteur revient aux faits qui ont suivi les événemens du 5 avril.

Ces associations, dit-il, préparées par les suggestions du comité de Paris, et les provocations de la presse et du comité de Lyon, se disposèrent au combat, et fixèrent le jour au mercredi 9 avril.

Une lettre datée de Lyon, 8 avril, insérée dans le *Patriote de Châlons-sur-Saône*, annonce que l'union de toutes les associations industrielles vient d'avoir lieu avec celle des Droits de l'Homme, et que les travaux de tous les corps d'état de la ville de Lyon et des faubourgs ont dû être suspendus mercredi.

Ces deux faits, annoncés à 30 lieues de Lyon le 9, c'est-à-dire le jour même où ils se manifestèrent, semblent au rapporteur devoir attirer l'attention de la cour.

Ici commence un récit détaillé des opérations militaires, d'où il résulte plusieurs faits principaux.

Un sieur Charpentier, en allant exercer son commandement dans le quartier Saint-Paul, déclarait hautement que son but était le renversement du gouvernement et l'établissement de la république. Le 9, vers trois heures, un pétard fut attaché à la maison n. 21 de la rue Raisin, il alluma un incendie qui se communiqua à la maison voisine et dura toute la nuit.

Le sieur R. se présenta à la mairie de Vaise le 10, et introduit devant le maire, il lui dit : « Je suis le citoyen R., propriétaire et français comme vous; j'ai pris les armes pour défendre et venger mes concitoyens égorgés dans les rues de Lyon. Il ne s'agit pas d'une misérable querelle de deux sous pour une aune; la question est entre le trône de Louis-Philippe et la république. La république triomphera ! c'est en son nom que je viens prendre possession de la mairie. »

Le 13, MM. Landier et Dugos s'étaient rendus au *Chariot d'Or*, centre d'insurrection, pour engager les rebelles à se rendre. On leur répondit que l'insurrection était victorieuse à Paris, et que le gouvernement avait changé. Cependant ces messieurs contèrent aux insurgés une lettre de Paris du 11, pour la communiquer à leurs chefs, ils revinrent un instant après suivis de Carrier, qui répondit : « Je ne sais jusqu'à quel point nous devons ajouter foi aux bruits qui se répandent; je n'abandonnerai pas ceux qui sont compromis avec moi, que l'on nous assure des garanties et nous mettrons bas les armes. »

Le général Fleury répondit qu'il regardait cette proposition comme une insulte, et refusa.

« L'espace nous manque, dit le journal auquel nous empruntons ces détails, pour donner aujourd'hui la fin de la séance, nous la publierons demain. »

Mais dès ce soir, nous trouvons dans la *Gazette de France* quelques nouveaux détails qui ne doivent pas être négligés :

« On peut évaluer à 6,000 le nombre des rebelles, mais ils n'étaient pas armés. Parmi ces rebelles le plus grand nombre était étranger à la ville de Lyon. On remarquait des Italiens, des Polonais, des Portugais, des Espagnols, des Allemands. Le rapport cite les noms de ceux de ces nations qui paraissent avoir eu des commandements parmi les rebelles, et entre autres un Genevois nommé Macigné. »

« La perte des militaires pendant les journées des 9, 10, 11, 12, 13 et 14 a été de 129 tués et de 200 blessés. Celle des rebelles tués a été de 200, en y comprenant les victimes innocentes. »

« Les maisons renversées par les pétards qu'on y a attachés sont au nombre de huit. Mais, dit le rapport, deux de ces maisons étaient occupées par des filles publiques, de peu de valeur. »

« Le canon en a détruit encore deux autres. »

Audience du 26.

La cour des pairs s'est réunie à midi, en même nombre que les jours précédents.

Quelques pourparlers ont eu lieu avant l'ouverture de la séance entre les membres du bureau, sur les articles du *Rénovateur*, qui a donné une analyse assez étendue du rapport, faite d'après le texte même. Mais c'est inutilement qu'on a recherché quel était celui des membres de la cour qui avait commis cette indiscrétion. Ces recherches quoiqu'infructueuses ont eu cependant un bon résultat. Elles ont fait incidemment examiner s'il serait possible à la chambre de refuser aux accusés communication du rapport dans le cas où ils en formeraient la demande.

La plupart des pairs interrogés sur cette question ont répondu qu'un tel refus ne pourrait être fait avec justice. Comme la condition de non-publicité n'est motivée que sur leur intérêt, s'ils en jugent autrement, s'ils regardent la publicité comme leur étant plus favorable à leur cause, on ne saurait, sur ce point, apporter aucune opposition à leur désir.

Ils se pourrait, par exemple, qu'avant le moment où la cour prononcera s'il y a lieu ou non à suivre contre tel individu, cet individu connaissant les charges qui pèsent sur lui, adressât à la pour une explication qui vint à sa décharge et qui le fit mettre hors de procès. Cette opinion, qui paraissait prévaloir auprès des membres du bureau, nous a semblé importante à faire connaître, en ce qu'elle remet en quelque sorte entre les mains des prisonniers la solution d'une question qui les intéresse si vivement.

Comme nous l'avions indiqué hier, la lecture du rapport a embrassé les faits généraux qui sont relatifs aux événements de Saint-Etienne, Grenoble, Châlons-sur-Saône, Arbois, Perpignan, Marseille, Lunéville et Paris. Les faits qui ont rapport à ces deux dernières villes, ont présenté des développements très-importants.

L'enquête de la rue Transnonain paraît faite avec impartialité. Les parents des victimes ont été entendus, et l'esprit de leur déposition a été indiquée suffisamment dans le rapport. Les officiers du 35^e ont également été interrogés, et il résulte de leurs réponses qu'on avait donné l'ordre de ne point faire de quartier aux personnes présumées faire partie de la rébellion.

Voici, d'après le rapport, le chiffre des tués et des blessés dans cette affaire : *garde nationale*, 1 tué, 6 blessés; *troupe de ligne*, 10 tués, 18 blessés; *garde municipale*, 3 tués, 24 blessés. *Insurgés*, 14 tués.

Quant à l'affaire de Lunéville, le rapport a révélé une circonstance peu connue, c'est que trois régiments de cavalerie, en garnison à Lunéville, avaient été sur le point de se réunir à la voix de leurs sous-officiers, et de marcher sur Paris en se grossissant en route des garnisons de Metz et de Nancy, où ils avaient de nombreux affidés.

Quatre-vingts sous-officiers de Lunéville étaient dans le complot; ils s'étaient réunis plusieurs fois à l'insu de leurs chefs. Quatorze seulement se trouvent mis en cause.

Des renseignements sur l'association dite de la *liberté de la presse*, à Perpignan, ont complété l'ensemble des faits généraux. Le greffier a lu une volumineuse correspondance entre cette association et la société mère.

On a passé ensuite aux faits particuliers qui se trouvent consignés dans le second volume dont il n'y a encore que la moitié d'imprimé. Avant qu'on procédât à cette lecture un pair a fait observer qu'on pouvait peut-être se dispenser de lire cette partie du rapport, parce que l'on sera obligé de revoir ce qui concerne chaque individu au moment où il faudra voter sur son sort. Mais cette observation n'a point prévalu et M. Girod de l'Ain a continué sa lecture.

Cette partie a rapport principalement au complot de Lyon. M. Gaud de Roussillac, gérant du *Précurseur*, et M. Pélerin, rédacteur en chef de ce journal, sont accusés d'avoir pris une part plus ou moins directe dans les faits qui ont suivi la publication de plusieurs articles, depuis le 5 janvier jusqu'au jour de l'émeute.

On a cité quelques articles d'autres journaux, du *Peuple souverain* et du *Dauphinois*.

La lecture du rapport a été interrompue à 5 heures et remise à demain, quoiqu'on s'attendit généralement dans la salle que la cour ne tiendrait point d'audience le jeudi.

Les dames du bureau de la Société des Jeunes-Economistes prient M. le rédacteur du journal, de vouloir bien démentir, dans son prochain numéro, une loterie de 4,000 billets imprimés qui circulent au nom de leur œuvre et à laquelle elle est entièrement étrangère.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Messenger* : Une lettre de notre correspondant de Bayonne, en date du 22 novembre, nous apporte une importante nouvelle :

Je viens de recevoir tout à l'heure, nous écrit-il, la nouvelle de la prise de la junte carliste de Navarre, qui résidait à Aranaz. Dix-neuf individus, tant des principaux membres que des employés subalternes, sont tombés entre les mains des *peseteros* d'Elisondo, qui étaient à sa poursuite sous les ordres du général Oraa.

Le *Phare* de Bayonne annonçait ce matin la nouvelle, quoiqu'il doutait de son exactitude; mais je viens d'interroger par moi-même différentes personnes qui les ont vus conduire à Pampelune pour y être jugés et exécutés. La surprise a été si bien concertée que le président de la Junte disait tranquillement la messe quand on lui mit la main dessus.

On prétend en même temps que l'arrière-garde de Zumalacarre-gui a éprouvé une perte de près de 200 hommes; mais je ne vous garantis pas cette nouvelle autant que l'autre, quoique je la tiens pour vraie, ainsi que d'autres avantages obtenus ces jours derniers par Jauregui, Espartero et Iriarte, dont parle le même journal. Voilà les premiers effets des dispositions du général Mina.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

On lit dans le *Temps* :

« La question anglaise donne matière à quelques préoccupations. On avait cru que lord Wellington, en s'adjoignant quelques-uns des whigs-torys, comme MM. Stanley, Richmond, et en promettant des réformes modérées dans l'église, pourrait se présenter aux chambres et y conquérir une majorité faible, mais suffisante pour appuyer son administration. »

« Les choses prennent une autre tournure. Le refus de M. Stanley rejette le duc-ministre dans les bras des torys purs, dont les chances sont fort douteuses auprès des représentants de la nation. L'acceptation de sir Robert Peel n'est pas une entière compensation. »

« Une ressource restait : La dissolution. »
« Mais voilà que lord Brougham, député de Londres, par une tactique qui fait honneur à sa sagacité, rend la dissolution fort dangereuse, en éveillant le patriotisme des électeurs par une allocution pleine de calme et de force, qu'il leur adresse en commun avec toute la représentation de la métropole. »

« Un journal tory très-influent ne balance pas à regarder cet acte comme devant conduire, en cas de dissolution, à un parlement bien plus libéral que le parlement actuel. »

« De là résulterait infailliblement la chute du ministère nouveau et une nouvelle impulsion à l'esprit de réforme. »

« D'un autre côté, marcher avec les communes actuelles n'est pas trop sûr, même en leur faisant de grandes concessions. »

— Voici l'adresse des députés de Londres :

AUX ÉLECTEURS DE LA MÉTROPOLE.

« Nous, soussignés, vos représentants dans la première chambre des communes-réformés, ne pouvant en ce moment faire connaître nos sentiments dans le parlement, sentons que c'est un devoir pour nous de nous adresser à vous dans la présente crise des affaires publiques. Nous nous sommes réjouis avec vous lorsque le bill de réforme a été adopté, parce que nous avions l'espoir que ce bill amènerait ces améliorations sociales étendues dont nous comprenons que le pays a besoin, et qu'il assurerait le redressement des griefs nationaux et le progrès d'un bon système de gouvernement, sans compromettre en aucune façon la sûreté et la tranquillité publiques. »

« C'est avec une profonde douleur que nous voyons maintenant cette espérance éteinte par le rappel d'un ministère anti-réformiste. Nous ne pouvons attendre aucun développement des conséquences légitimes du réform-bill de ceux qui, à chaque degré que ce bill a franchi, l'ont attaqué et combattu. Nous ne pouvons compter sur aucune suppression des abus sociaux ou politiques de la part de ceux qui ont continuellement élevé la voix en leur faveur. »

« De pareils hommes, les réformateurs n'ont rien à espérer; bien plus, ils ont tout à craindre de leur part. Car nous ne pouvons cacher notre appréhension, que toute tentative, pour empêcher les réformes sages et nécessaires et pour imposer au peuple des mesures illusoire et inefficaces, ne soit accompagnée d'un danger sérieux pour la tranquillité de la communauté. Dans cette adresse, notre intention n'est point d'exprimer une opinion unanime sur la conduite du ministère depuis l'ouverture du parlement-réforme; sur ce point, nous ne sommes pas unanimes. Plusieurs d'entre nous pensent que le ministère est resté bien en arrière de l'attente légitime du peuple, et notre conduite dans le parlement montre jusqu'à quel point chacun de nous a agi d'après cette conviction. D'autres pensent que, vu les difficultés que le gouvernement avait à combattre, les ministres ne sont point blâmables de n'avoir pas opéré des réformes sur une échelle plus large. Mais quelle que soit la divergence d'opinion qui règne sur les mesures du ministère renvoyé, nous sommes tous d'accord pour proclamer que la nomination récemment faite est un changement en mal, un changement fatal à toute perspective de réformes paisibles et efficaces, et entraînant la possibilité immédiate de dangers si grands que notre imagination n'ose les examiner. »

« C'est pourquoi, agissant par le sentiment impérieux du devoir, nous vous avons fait connaître par la seule voie qui était à notre disposition notre opinion sur le changement récemment opéré dans le gouvernement, et nous pensons que cette opinion sera partagée par la grande majorité de nos commettants. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de vous indiquer la meilleure manière d'agir d'après vos convictions sur cet objet important; mais nous espérons avec confiance que vous ferez abstraction, ainsi que nous, de toute divergence secondaire dans les opinions politiques, afin d'empêcher le rétablissement du mauvais gouvernement tory et le mouvement rétrograde de la cause de la réforme. Suivant toutes les probabilités, une dissolution du parlement est projetée, et c'est du résultat des prochaines élections que dépendent toutes les chances des progrès politiques futurs et peut-être même le maintien du réform-bill. Nous espérons vivement que vous repousserez non-seulement les ennemis déclarés de cette grande mesure, mais

aussi les défenseurs d'un gouvernement ouvertement hostile aux améliorations de nos institutions sociales que peuvent seules faire apprécier l'utilité d'un parlement tel qu'aucun ministère anti-réformiste ne pourra se présenter devant lui. Telle est notre prière fervente; c'est avec plaisir que nous ajoutons que telle est aussi notre attente bien fondée. »

« Signé Wood, G. Grote, W. Crawford, W. Clay, sir Lushington, B. Hawes, C. Tennyson, W. Brougham, J. Humphy, T. Ducombe. »

Des copies de cette adresse ont été envoyées à sir Francis Burdett, sir William Home et M. Byng; mais ils n'ont pas encore répondu. M. Hume est en voyage.

Le Globe parle de cette pièce en ces termes,

« L'admirable adresse rédigée par la plus grande partie des représentants de la métropole, mérite toute l'attention de nos lecteurs. Le rôle important que prennent les signataires convient à des hommes qui occupent une imposante situation dans la représentation nationale. Cette adresse se distingue par son énergie et sa modération, et les noms des réformistes les plus capables et les plus dévoués serviront à dissiper les illusions mises en avant pour aveugler le bon sens du peuple et diviser les efforts des réformistes. »

Cette première démonstration de membres du parlement, dont le caractère loyal est connu, paraît avoir fait une vive impression, et à en juger par les lignes suivantes que publie le *Standard*, journal tory :

« Nous devons à nos lecteurs de leur dire qu'il y a aujourd'hui beaucoup moins d'espoir que samedi d'une dissolution du parlement. Les cabales des membres métropolitains et la répétition d'une espèce de démonstration faite vendredi à Stroud peuvent rendre cette mesure impossible pour tout gouvernement qui n'est pas prêt à sacrifier le roi, pour marcher avec la chambre des communes. »

Après cette déclaration, il semblerait qu'il ne reste plus autre chose à faire à lord Wellington, que de déclarer au roi, comme on le fit en 1832, qu'il lui est impossible de prendre le gouvernement du pays, car s'il est impossible à un ministère tory, de dissoudre la chambre des communes, il ne lui est pas plus possible de gouverner avec elle.

Le Morning Chronicle trace le tableau suivant des nouveaux lords de la trésorerie :

Lord Rosslyn a une sinécure de 1,852 livres sterl. par an, comme directeur de la chancellerie d'Ecosse, sans compter les émoluments de son régiment qui s'élèvent à 1,415 liv. sterl. Son fils, lord Loughborough, autre officier distingué, est un sinécure qui cumule le traitement de 1,135 livres sterl. comme clerc de la chancellerie d'Ecosse, avec sa paie de lieutenant-colonel de 515 livres sterl. Lord Ellenborough réunit la sinécure de clerc du banc du roi, dont les émoluments étaient évalués en 1830 par lui-même à la modique somme de 9,625 livres sterl.

Nous félicitons le pays sur l'heureux choix des deux plus grands sinécures de l'époque, tant en Angleterre qu'en Ecosse; pour diriger les affaires de la trésorerie et la réforme des abus. Nous allons voir si l'on exécutera les clauses de l'excellent rapport de M. Grote sur les sinécures. La chose en vaut la peine; nous serions surtout curieux de savoir comment lord Ellenborough concilierait avec les prescriptions du rapport l'emploi de la modique somme de 5,000 livres sterl. que le feu lord Ellenborough crut pouvoir transférer du trésor public à sa cassette particulière, capital énorme qui porte intérêt au profit du fils, depuis longues années. Lord Maryborough est le frère du duc; il était secrétaire d'Irlande pendant la mauvaise gestion orangiste, et il occupait des places sous l'ancienne administration tory. Sir J. Beckett est un ami et parent des Lowthers.

Ce fait suffit pour répondre aux pays de sa haine pour la réforme. M. Planta était, sous le ministère tory, secrétaire du patronage, ou, comme disait M. Baring, dans la chambre, c'était lui qui faisait le *linge sale* de la trésorerie; il jouit d'une pension de 1,500 livres sterl., et sur la liste civile figure une autre pension de 200 livres sterl. à Barbara-Planta.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 novembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

PARIS, 27 novembre.

Les divisions ministérielles ont recommencé, et le président effectif du conseil a, pour sa part, la plus grande peine à s'accorder avec les ministres de son choix. La doctrine, en effet, toute fière de l'impossibilité où l'on se trouve de chasser de sitôt après l'avoir si scandaleusement reprise, a de nouveau affecté les airs impérieux qui la distinguent. Elle veut se compromettre définitivement, et surtout compromettre le trône avec le tiers-parti, certaine que d'un côté le besoin de tripoter, et de l'autre la nécessité de ne pas boudier long-temps les puissances, doivent promptement ramener la paix entre M. Dupin et d'augustes personnages.

Là est toute la question : M. Guizot et les siens veulent un discours d'ouverture qui contienne explicitement l'éloge du système doctrinaire, et sur lequel le tiers-parti ait à s'expliquer pour la discussion d'une nouvelle adresse, destinée à expier les insolences par prétérite ou par équivoque qu'on a voulu trouver dans l'adresse précédente.

Louis-Philippe, de son côté, ne veut pas de discours du trône, et il a pour cela deux raisons, la première c'est l'embarras d'exprimer une opinion nette sur un ministère aussi incertain que paraît l'être celui de Wellington en Angleterre. Il y a aussi, d'autre part, le besoin de ne pas se brouiller tout-à-fait avec le tiers-parti s'il devenait le plus fort.

Dans un tel état de choses, vous ne serez pas surpris d'appréhender que M. Thiers intrigue et se prépare à quelque nouvelle trahison. Bien des gens croient qu'il est autorisé par le roi à offrir certains portefeuilles à certaines personnes, il est au moins certain qu'il prend ses mesures pour, en tout cas, conserver le sien.

M. Humann, arrivé avant-hier, a apporté une voix au parti qui veut d'un discours d'ouverture; mais sans convaincre le roi de la nécessité d'une telle mesure. Pour esquisser une partie de la difficulté, on a proposé de ne pas faire précéder

ment un discours officiel et qui embrassât tout le thème ordinaire des morceaux de cette nature. Le roi n'aurait seulement qu'à adresser aux chambres quelques mots sur les derniers événements ministériels. Mais cette proposition n'a réussi en aucune manière.

Au surplus, rien n'est décidé encore; si M. Thiers trouvait le moyen de proposer au roi un cabinet assez fort pour se passer de la doctrine, il est probable que Louis-Philippe maintiendrait son opposition à toute mesure qui le brouille décidément avec le parti Dupin; autrement, il est assez probable qu'il cédera.

— On s'est inquiété depuis deux jours de la nouvelle tournure qu'ont semblé prendre les affaires de Hollande. Tandis que d'un côté on annonçait des mesures du roi Guillaume qui sembleraient indiquer une sorte de renonciation à ses projets de guerre, un événement postérieur a paru changer subitement la face des affaires. Le prince d'Orange a été appelé en hâte à Berlin pour y conférer avec l'empereur Nicolas; et comme si le résultat de la conférence devait être belliqueux, des ordres soudains ont été donnés d'augmenter les garnisons hollandaises. Ici, à l'ambassade belge; on n'a pu avoir aucun renseignement sur l'effet qu'auraient produits sur le cabinet de Bruxelles ces démonstrations inattendues; on a vu seulement qu'une baisse assez forte avait eu lieu à la bourse de cette ville, lundi dernier.

— Les députés de l'opposition de toute nuance qui se trouvent à Paris en ce moment ont écrit à leurs collègues pour les inviter à ne pas manquer aux premières séances de la chambre. Le ministère de son côté a ordonné à ses préfets de presser par tous les moyens l'arrivée à Paris des députés ministériels. Les malles-postes seront mises, sans frais, à la disposition de ceux qui n'ont pas d'autres moyens de transport.

— Ce que je vous ai dit il a déjà quelque temps du traité de commerce projeté entre l'union allemande et la France est aujourd'hui confirmé; l'agent secret dont je vous avais annoncé le départ est M. de Belval, dont on connaît l'arrivée à Berlin.

Quelques fins politiques prétendent qu'il n'adviendra rien de bon des négociations entamées et qu'elles n'ont été accueillies avec une certaine faveur par la Prusse, au premier abord que dans le but de compliquer notre position vis-à-vis de l'Angleterre.

— On annonce aujourd'hui que l'amiral Duperré et un auguste personnage sont déjà en difficulté au sujet du traité des 25 millions.

— Le résultat des élections municipales de Paris étonne beaucoup le parti ministériel qui ne concevait pas que le tiers-parti et l'opposition, même en agissant de concert, pussent faire une seule nomination. On dit que ce résultat a aussi donné à penser aux gens du château et qu'il contribuera à faire tenir par Louis-Philippe une sorte de juste-milieu entre la doctrine et le tiers-parti, jusqu'après les premières séances de la session législative.

On pense même généralement que cette neutralité de la camarilla et de la couronne pourrait bien déterminer la chute du ministère, en lui enlevant sa majorité parlementaire, et peut-être est-ce au pressentiment de cette catastrophe qu'il faut attribuer le ton plus modeste que prend, depuis deux ou trois jours, le *Journal des Débats* et les flagorneries qu'il adresse à la chambre.

— En Angleterre où il n'y a pas de parti républicain, la réunion des diverses oppositions contre un ministère anti-libéral est plus facile qu'en France: aussi la fusion des whigs et des radicaux est-elle déjà complète. En cas d'une réélection de la chambre des communes, les électeurs se partageraient uniquement en réformistes et anti-réformistes. Dès lors l'issue de cette lutte de votes ne serait pas douteuse, et voilà pourquoi Wellington et ses amis ne sont nullement résolus à casser le parlement.

Glasgow, la seconde ville de l'Ecosse, s'est énergiquement prononcée contre le nouveau premier ministre, et son renvoi a été demandé au roi par une adresse signée des magistrats et du conseil de cette cité.

Des adresses semblables sont en signature dans beaucoup de villes; l'attention publique est entièrement absorbée par les assemblées réformistes auxquelles le ministre ne peut s'opposer, soit en faisant appel à la force militaire, soit en faisant appel à la loi: l'armée anglaise est fort peu considérable en temps de paix, et il n'existe pas en Angleterre de loi contre les associations politiques.

Si l'on croit le *Globe*, lord Wellington aurait déclaré que M. Peel serait premier ministre et aurait *carte blanche* pour la composition du nouveau cabinet, et que lui, Wellington, avait décidé le roi à prendre ce parti. Ceci mettrait M. Peel fort à son aise et le déterminerait sans doute à veur en aide à la royauté, car ses parens (dit le *Sun*) ont annoncé de la manière la plus positive, qu'il n'accepterait un portefeuille ni ne composerait un ministère avant le duc de Wellington.

L'état provisoire de l'administration jusqu'à l'arrivée de M. Peel suspend toutes les opérations de bourse, toutes les transactions commerciales et toute expédition des affaires publiques. Il est urgent de faire cesser l'incertitude générale d'une manière quelconque.

— Les journaux allemands arrivés aujourd'hui ne contiennent aucun fait qui mérité de vous être rapporté.

— Les douaniers de la frontière viennent de s'emparer, aux environs de Bayonne, d'un Portugais, agent de don Miguel près de don Carlos. Deux habitans de Bayonne, qui s'étaient chargés de le conduire au camp du prétendant, ont été arrêtés avec lui.

Le nouveau ministre de la guerre de Marie-Christine, le général Llander, a promis à Mina de le seconder avec énergie dans tout ce qui pourra amener la pacification de la Navarre et des provinces Basques.

NOUVELLES.

M. Humann, ministre des finances, est arrivé à Paris.
— M. Ellice, qui a été secrétaire du bureau de la guerre dans le ministère whig qui vient d'être dissous, est arrivé à Paris. Il se rend en Italie.
— On annonce que la question de savoir si un discours du

trône sera prononcé à l'ouverture des chambres, doit être agitée de nouveau aujourd'hui même dans le conseil qui se trouvera au complet, par l'arrivée de M. Humann. Le président effectif du conseil ne pense pas qu'il soit convenable de faire un discours, à cause de la difficulté des circonstances extérieures; mais M. Guizot insiste, dit-on, surtout pour qu'il y ait un discours, afin de prendre une revanche dans la discussion d'une nouvelle adresse. Un journal, le *National*, assure du reste ce matin que c'est surtout contre ce ministre que seront dirigés les coups du tiers-parti uni à l'opposition dynastique.

— On assure que long-temps avant son entrée au ministère, l'amiral Duperré avait manifesté une opinion très-peu favorable au traité avec les Etats-Unis, sur lequel il a été à même de recueillir des notions particulières. Il paraît qu'en se décidant à accepter le portefeuille, il a exprimé franchement sa conviction sur ce point, et que le roi lui a dit que ce n'était point un obstacle, qu'il pourrait développer son opinion dans le conseil. La façon de peuser de l'amiral sur l'affaire des vingt-cinq millions, est, dit-on, un fait bien connu dans les bureaux de la marine. (*Courrier Français.*)

— On écrit de Francfort, le 22 novembre: La nouvelle répandue hier à la bourse, de l'arrivée au ministère anglais du duc de Wellington, a fait ici une grande sensation. On n'ignore pas qu'un pareil événement peut faire changer toute la politique de l'Europe; aussi une baisse en est-elle résultée à notre bourse. (*Débats.*)

— La nouvelle de l'acceptation de sir Robert Peel est, dit-on, arrivée aujourd'hui à Paris. (*Temps.*)

— Un message très-pressant a été adressé en Italie à lord Lowther, qui a fait partie du précédent cabinet de lord Wellington.

— Deux journaux rapportent comme un *on dit* que l'emprunt espagnol a été accordé à MM. Ardoin et Ricardo, à un taux que ces messieurs regardent comme favorable, mais il ne faut pas oublier qu'ils sont déjà, pour raison d'avances faites, créanciers d'une forte partie de la somme que produira l'emprunt.

— La *Quotidienne* assure que M. de Rumigny va partir pour remplir à Berlin une mission particulière près de l'empereur Nicolas, et que s'il ne le trouvait plus dans cette capitale, il devrait le suivre à Pétersbourg.

— Les journaux anglais reçus ce matin ne parlent que de réunions politiques à Londres et dans les comtés, pour pétitionner contre le retour de lord Wellington aux affaires. Une grande assemblée était convoquée pour le 28 à Birmingham.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

La cour de cassation a prononcé aujourd'hui son arrêt dans l'affaire des 88 condamnés de la Grande-Anse (Martinique.) La délibération qui a précédé a duré près de onze heures. Aucun des 16 moyens présentés par M^{rs} Gatine et Grémieux, avocats des condamnés, n'a été admis. La cour suprême a rejeté le pourvoi et a ainsi confirmé l'arrêt de la cour d'assises de Saint-Pierre, qui prononce 17 condamnations à mort.

La cour, à la même audience, a rejeté, malgré les efforts de M^e Lanvin, le pourvoi des chouans Martin et Beillaud, condamnés à mort par la cour d'assises de Nantes, pour attentat contre le gouvernement, et pour attentat commis sur la personne du sieur Marion.

— On écrit de Digne, 18 novembre: « Notre cour d'assises, qui a terminé le 10 sa session, a jugé un *délit politique* d'une gravité remarquable.

« Un commis-voyageur de Grenoble se trouvait à Barcelonnette après les événements d'avril: là il avait fixé le quartier-général d'une immense conspiration. On va voir comme il s'y prit: il dina d'abord, puis descendit au café, où il trouva le lieutenant de la gendarmerie, le directeur des postes, le contrôleur des contributions directes et un négociant. Notre Catilina paraissait très-gai, et même enluminé par le vin des Mées. Il commença à chanter quelques chansons libres; puis il entonna la *Carmagnole*:

- » Louis-Philippe avait promis
- » De faire égorgé tout Paris;
- » Mais son coup a manqué,
- » Il sera fusillé.

« Et il passait ensuite à une autre chanson qu'il arrangeait avec de nouvelles variantes. L'accusé a soutenu n'avoir dit que ceci:

- » Louis-Philippe avait promis
- » D'être l'un de nos bons amis;
- » Mais il nous a trompé,
- » Il sera détroné.

« Quoi qu'il en soit, le lieutenant de gendarmerie, voyant que ce jeune homme extravaguait un peu, sortit; et comme, sur l'observation qu'on lui fit, le jeune homme se tut, l'officier crut faire sagement de laisser dormir cette affaire. Mais un officieux l'ayant fait connaître à l'autorité supérieure, le lieutenant reçut des reproches et l'ordre de dresser procès-verbal; ce qui fut fait, sauf une erreur de huit jours de date.

« A l'audience, cet officier a été interpellé de dire si c'était de son propre mouvement, ou par des ordres supérieurs, qu'il avait dressé un procès-verbal; il a répondu qu'il en avait reçu l'ordre.

— Qui vous l'a donné? — M. le procureur du roi.
Ainsi, le magistrat dignois (cela est constaté) s'est permis de donner des ordres à la gendarmerie de Barcelonnette. Ces messieurs n'y regardent pas de plus près en fait d'abus de pouvoir.
» Malgré la très-faible défense de l'avocat, MM. les jurés ont rendu, à l'unanimité, un verdict d'acquiescement.

VARIÉTÉS.

BOURSE DE LYON.

Sous le rapport monumental comme sous celui des affaires qui s'y traitent, la Bourse de Lyon n'offre pas la moindre ressemblance avec les établissemens de ce genre dont les principales villes de France sont depuis long-temps pourvues.

Du printemps à l'automne, la grande cour de l'ancienne abbaye de St-Pierre que l'on décore du titre de *Palais du commerce et des arts*, sert de lieu de réunion à une centaine de négocians, courtiers, agens de change. Il est fort rare que les habitués de la Bourse soient en plus grand nombre et souvent ils n'atteignent pas celui que nous venons d'indiquer. Jusqu'en 1814, ils avaient, pour

sa garantir des ardeurs du soleil, quatre rangs de marronniers plantés le long des arcades orientales et occidentales, mais sous la première restauration on ne fit nulle difficulté d'abattre deux allées de chaque côté, afin de transformer la cour en salle de bal pour la duchesse d'Angoulême. On fit disparaître celles qui étaient à une plus grande distance de la galerie et qui, par conséquent, prétaient un ombrage plus utile. C'était tout simple: les plaisirs des princes avant tout.

Pendant l'hiver, la Bourse est transférée dans l'ancien réfectoire du monastère. Ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas la destination primitive du local, la devineraient aisément en voyant les peintures et les sculptures qu'on y a conservées et dont les sujets ont tous été puisés dans l'histoire du Nouveau Testament. Jésus-Christ chassait les marchands du temple, et c'est, entourés d'images du Christ, que les marchands lyonnais se rassemblent tous les jours pour s'occuper de trafic. Au reste, grâce à l'équivoque clarté qu'une prudente économie entretient dans ce lieu sombre et enfumé, c'est à grand-peine si l'on distingue les objets dont nous venons de parler. On se croirait là dans l'ancre de la Parcmomie plutôt que dans le temple du Plutus lyonnais, car la ville prête la salle, mais c'est à cela que se borne sa munificence envers le commerce par qui elle existe. L'huile consommée par quatre méchans quinquets suspendus à la voûte par un fil d'archal et qui donnent juste assez de lumière pour laisser apercevoir l'obscurité; le charbon de terre alimentant pendant une heure un poêle de fonte qui grille ceux qui en approchent sans chauffer la salle, sont payés sur les fonds d'une cotisation que s'imposent, durant l'hiver, les négocians qui fréquentent le plus assidûment la Bourse.

Il ne faut pas chercher à la Bourse de Lyon le mouvement et l'agitation qui règnent dans celle de Paris, le tumulte assourdissant de celle de Marseille, la gravité constante de celle de Bordeaux. Nous l'avons déjà dit, une centaine d'individus composent toute la population commerçante du Palais-St-Pierre. On vient là pour s'informer du cours du sucre, du café, du coton, pour négocier quelques papiers sur Paris, Lyon et les départemens, pour s'enquérir de la nouvelle du jour, mais on n'y fait aucune affaire un peu importante. C'est tout au plus si l'on ébauche un marché, si l'on donne ou reçoit réponse pour celui entamé le matin. Dans une ville dont la principale industrie s'exerce sur la soie, il ne paraît à la Bourse ni vendeurs, ni consommateurs de cette matière.

Cette Bourse si paisible, si calme, on pourrait dire si nulle, quelques agens-de-change ont voulu la transformer en tripot d'agiotage en y introduisant le brocantage des fonds publics; mais, jusqu'ici, les mœurs lyonnaises ont fait échouer cette tentative, du moins en ce que ses effets pouvaient avoir d'ostensible. Les négocians qui s'adonnent au jeu de la rente ne s'y livrent que clandestinement; ils n'osent pas encore affronter la publicité de la Bourse, retenus qu'ils sont par la crainte de compromettre leur crédit. C'est ce qui arriverait infailliblement, s'ils n'enveloppaient d'un certain mystère leurs opérations illégales de marchés à terme. Malheureusement pour eux le cours de Paris arrive à l'heure de la Bourse, et force leur est bien alors d'approcher du sanctuaire dans lequel toutefois ils n'osent pénétrer. Les plus audacieux font semblant de se promener sur la place des Terreaux; les moins hardis se tiennent cachés dans les allées des rues adjacentes, et c'est de là qu'ils reçoivent les communications de MM. les agens-de-change qu'on voit incessamment aller et venir en grande hâte de la Bourse à la rue et de la rue à la Bourse.

Nous ne parlerons pas des affaires scandaleuses portées devant les tribunaux ou assoupies par la médiation des agens-de-change auxquelles le jeu de la rente a donné lieu à Lyon, mais nous parlerons d'une nouvelle espèce d'industrie dont nous croyons que peu de personnes sont au fait.

On sait que dans les marchés à terme le vendeur cède le plus souvent ce qu'il ne possède pas, et que, s'il y a perte pour lui à l'époque fixée, il peut se retrancher dans la loi qui ne reconnaît pas ces sortes de transaction, refuser de livrer les rentes promises et même de tenir compte de la différence survenue dans le cours. Pour se mettre à l'abri de ce danger, les acheteurs lyonnais ont exigé, avant de conclure une opération, la présentation du titre sur lequel elle est fondée. Alors si le vendeur n'en a pas à lui appartenant, il en emprunte un à quelque propriétaire réel; il le rend quand le marché est terminé, en payant 2, 3, 4 ou 500 francs, suivant l'importance de l'affaire, au prêteur qui, le lendemain, tire la même ressource de son titre. Il y a de fort braves gens qui se font ainsi un revenu très-honnête. Si cela n'est pas du tripotage, de l'ignoble tripotage, nous n'y comprenons rien.

Le sieur Dory, traiteur et limonadier, sur le quai, à Mâcon, prévient le public que l'annonce d'un fonds de café à vendre, et qui a été insérée dans le *Précurseur*, n'a aucun rapport avec son établissement, qui devient tous les jours plus prospère par l'exactitude qu'il met à servir les consommateurs, et par les différentes qualités de vins dont il est pourvu.

M. Dory, prévient MM. les voyageurs qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront chez lui, soit pour loger ou se restaurer, toute satisfaction dans son service comme traiteur et limonadier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(41) VENTE AUX ENCHÈRES APRÈS DÉCÈS.

Le lundi, premier décembre mil huit cent trente-quatre, à l'heure de dix du matin, sur l'emplacement du Palais-de-Justice, place de Roanne, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères de divers outils et ustensiles, tels que pioches, pelles, massettes, broches, ciseaux, coins, cordages et planches en sapin.

Le tout dépendant de la succession de M. Jacques Couvert, qui était entrepreneur de bâtimens à Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de l'adjudication.

(45) Lundi prochain, premier décembre, dix heures du matin, sur la place Sathonay de cette ville, il sera vendu des objets mobiliers saisis, consistant en buffet, table, chaises, chandeliers, commode, malle et batterie de cuisine. Le tout au comptant.

ANNONCES DIVERSES.

(38) *A vendre.* — Belle jument du Mecklembourg, troiseuse de première force. S'adresser à Mad. veuve Nicolas, rue Mulet.

(37 2) *A louer de suite pour cause de départ.* — Appartement fraîchement décoré composé de 6 pièces boisées et parquetées, avec cave et grenier, situé place Sathonnay, n° 7, au 1^{er}.
A vendre. — Dans le même local, glaces de diverses grandeurs, rideaux, console et table à thé en acajou, et divers autres objets mobiliers, vins ordinaires et vins vieux en bouteilles, et un piano.
 S'y adresser, de midi à 4 heures, ou rue St-Pierre, n° 23, au 2^e.
A louer de suite. — Magasin et arrière-magasin, au rez-de-chaussée, avec comptoir à l'entresol, tout agencé.
 S'adresser comme ci-dessus.

(23 4) On désire acheter un greffe de justice de paix dans les environs de Lyon.
 S'adresser à M. Tolin, avoué à la cour, rue Bombarde, n° 10.

(26 2) On désire trouver un associé ayant 5 ou 6,000 fr. disponibles pour exploiter une fabrication peu connue qui présente d'assez grands bénéfices.
 S'adresser au bureau du journal pour mettre les parties en présence.

AVIS.

Les héritiers de 1^o Guillemeau (Claude-Marie), né à Lyon, le 16 novembre 1778, décédé depuis quelques années en pays étranger;
 2^o Cridelaure (Jacques-Constantin), né à Lyon, le 4 avril 1770, fils de Guillaume et de dame Marie Bonnardel, décédé en pays étranger;
 3^o Ivernon (Jules-René), né à Lyon, le 13 octobre 1785, décédé en pays étranger le 14 juillet 1824;
 4^o Delort (Claude), né à Nîmes, et mort en pays étranger;
 Sont invités à se faire connaître très-incessamment au bureau du *Censeur*, et à M. Vallas, agent général de la compagnie d'assurance à Roanne (Loire), pour être mis, s'ils le désirent, en possession, par cette entremise, des valeurs dépendant des successions des dénommés. (Affranchir.) (1469 4)

(27 4) MM. Favre et Vitale ouvriront le 2 décembre prochain deux cours de technographie ou d'orthographe d'usage, en trente leçons, d'après la méthode de M. Edouard de Puyconsin, qui obtient chaque jour de si brillants succès dans la capitale.
 Ce cours offrira un immense avantage aux personnes jalouses d'écrire correctement tous les mots de notre langue, lors même que cette partie de leur éducation aurait été entièrement négligée.
 L'un des cours sera exclusivement réservé aux dames.
 Prix du cours : 75 fr.
 On peut s'inscrire tous les jours de 2 à 5 heures du soir, rue Bât-d'Argent, n° 2, au 4^e.

**VENTE
 PAR ACTIONS
 DU CHATEAU DE HUTTELDORF,
 PRÈS DE VIENNE,
 ET DE LA
 SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN
 EN ILLYRIE.**

Cette vente comprend six lots principaux :
 1^o LE SUPERBE CHATEAU situé à une lieue de Vienne, avec ses dépendances en parc, jardins, forêts, bien-fonds, et établissements ruraux; mise à prix : 550,000 florins.
 2^o La grande SEIGNEURIE DE NEUDENSTEIN en Illyrie, consistant en château, parc, champs, bois, dîmes féodales, métairies; auberge, juridiction patrimoniale, droit de noblesse, évaluée à 250,000 florins.
 3^o LA BELLE TERRE de KOSCHEUBE en Carniole.
 4^o Une précieuse COLLECTION DE TABLEAUX en huile de bons maîtres.
 5^o Un complet SERVICE DE TABLE en argenterie, fabriqué à neuf dans le dernier goût, d'une valeur de 15,000 florins.
 6^o UNE élégante TOILETTE DE DAMES en or et argent, d'une valeur de 18,000 florins, avec une coupe et un bouquet de 400 ducats.
 Il y a en outre 22,000 gains accessoires de 32,500, 10,000, 6,000, 4,500, 4,000 florins, etc., se montant ensemble à un MILLION 112,750 florins.
 Le tirage se fera à Vienne sous la garantie du gouvernement le 15 janvier 1835.

LE PRIX D'UNE ACTION EST DE VINGT FRANCS.
 Sur six prises ensemble, une septième sera délivrée gratis.
 Ces actions franches gagneront forcément au moins 5 florins, et concourent tant à la généralité du tirage qu'à un tirage spécial pour elles de 1002 primes de 13,088 ducats.
 Le paiement des actions pourra se faire en traite sur une ville de commerce ou sur disposition après réception des actions.
 Le prospectus français, contenant tous les renseignements ultérieurs, se délivre gratis.
 S'adresser F. E. FULD, banquier et receveur-général à Francfort-sur-Mein.
 Il n'est pas nécessaire d'affranchir.
 P. S. La liste officielle des actions gagnantes sera adressée franche de port au bureau de ce journal et aux actionnaires à l'étranger. (39)

Clyso - Pompe.

Cette nouvelle seringue est renfermée avec tous ses accessoires dans une jolie boîte de douze lignes d'épaisseur. Plus solide que le clysoir sans être d'un prix beaucoup plus élevé, cet instrument peut supporter toute espèce de liquide, de l'huile même, sans s'altérer.
 Le dépôt, à Lyon, est chez Guichard, pharmacien, place des Cordeliers, n° 22, en face de l'église. (17 2)

**COMPAGNIE
 D'ASSURANCES GÉNÉRALES
 SUR LA VIE.**

La compagnie existe depuis 1819
 Elle s'engage, moyennant un capital ou une prime annuelle à payer, après le décès de l'assuré, à ses héritiers ou ayant droit, un capital convenu; ou bien à payer à l'assuré, s'il vit à une époque déterminée un capital ou une rente viagère; ou bien encore à payer immédiatement une rente viagère sur une ou plusieurs têtes. Voici quelques exemples pris parmi les opérations faites.

- M^e — Agé de 30 ans a fait assurer sur sa tête une somme de 2,000 f. payable à ses héritiers s'il décède dans l'espace de 20 ans, moyennant une prime annuelle de fr. 36, 80 c.
- M^{lle} — Agée de 61 ans, a versé 600 fr. pour une rente viagère de 61 fr. 20 c.
- M. — Agé de 48 ans, a fait assurer 1,000 fr. sur sa tête pour un an, moyennant 28 fr. 20 c. de prime.
- M. — Agé de 57 ans, a versé 4,396 fr., pour une rente viagère de 400 fr.
- M^{lle} — Agée de 58 ans, a versé 10,706 fr. pour une rente viagère de 1,000 fr.
- M. — Agé de 45 ans, a fait assurer sur sa tête, 50,000 fr. payables à ses héritiers, s'il décède dans l'espace de 5 ans, moyennant une prime annuelle de 1,415 fr.

Le taux des rentes viagères est gradué selon l'âge: il est de 7 fr. 75 cent. à 50 ans; 9 fr. 88 cent. à 60 ans; 11 fr. 80 cent. à 65 ans; 13 f. à 70 ans.

Les arrérages sont payés sans certificat de vie, et à jour fixe.
 Les bureaux de la compagnie sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1.

L'ancienne pharmacie Macors est toujours située à Lyon, rue St-Jean, n° 30. Ce n'est absolument que dans cette pharmacie ou dans les dépôts légalement établis, que l'on doit s'adresser pour se procurer le sirop vermifuge ou véritable contre-vers, inventé par P. Macors père, ainsi que le sirop pectoral de mou de veau curatif de la *consumption* et de tous les accidents qui y conduisent insensiblement, comme *toux, rhumes, catarrhes, atteinte de voix*, etc., approuvé l'un et l'autre par la faculté de médecine de Paris, et reçu l'an dix, par celle de la ville de Lyon. Les personnes qui désireraient avoir de ces sirops (dans les villes où il n'en existe pas de dépôt) sont instamment priées d'indiquer sur leurs lettres de demandes l'adresse ci-dessous, s'ils veulent se préserver des compositions falsifiées:

MACORS, seul successeur de P. Macors, rue St-Jean, n° 30, à Lyon. (1455 3)

MALADIES DES YEUX.

La pommade anti-ophtalmique de la veuve Farnier de St-André de Bordeaux, est un remède efficace contre les maladies inflammatoires des yeux et des paupières, les raies, les larmoiments, etc.; elle éclaircit et fortifie les vues affaiblies par l'âge ou les travaux. Elle convient dans les maladies des yeux des animaux.

La vente en est autorisée par un décret spécial dont les effets restent maintenus sur décisions ministérielles du mois de décembre 1820 et au mois de février 1832, sous le règne de S. M. Louis-Philippe 1^{er}.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. Imbert, marchand-parfumeur, rue Saint-Dominique.
 Nota. Les personnes qui correspondaient pour sa pommade ophtalmique le avec sieur Grangé de Bordeaux, peuvent s'adresser au dépôt ci-dessus, ou à M. Theulier aîné, négociant à Thiviers (Dordogne), devenu acquéreur de tous les droits dudit sieur Grangé. (1278 7)

**TRAITEMENT
 VÉGÉTAL.**

Par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon.

Les maladies secrètes, les gonorrhées récentes et anciennes, les dartres, la gale, et généralement toutes les affections de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.

Se vend 8 et 4 fr. la bouteille, à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n° 24.

Deux dépôts sont établis à Paris, et dans toutes les principales villes de France et de l'étranger. (Voir la brochure relative au traitement.) (Affranchir.) (1305 6)

**MALADIES
 DE POITRINE.**

(1310 6) Le Sirop pectoral de Velar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près le Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :
 Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande.
 Givors, Clémence, quincailler.
 Grenoble, Dechenaux, père, quincailler, Grande-Rue.
 Saint-Etienne, Millet-Dubreuil, épicier-droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
 Roanne, Amelot, confiseur.
 Montbrison, Gontard, pharmacien.
 Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue, n° 89.
 Châlons-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincailler, au coin de la rue au Change.
 Mâcon, charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 Tournus, Dupont, père, épicier.

Besançon, Ant. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n° 143.
 St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier et faïencier Grande-Rue, n° 99.

**Maladies Secrètes et de
 la peau.**

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,
 Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix-à-Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âpretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 1/2 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

- Des dépôts sont établis savoir :
 A Aubusson (Creuse), chez Pepin, pharmacien.
 A Besançon, chez F.-Ant. Jourdain, épicier, Grande-Rue, n° 143.
 A Dijon chez Borsary, chirurgien dentiste, rue Vauban, n° 15.
 A Marseille, chez Thumain, pharmacien, grande rue de Rome, et chez Laurent Fourtoul, petite rue de Rome, n° 12.
 A Avignon, chez Vigier, pharmacien.
 A Châlons-sur-Saône, chez Caurant, coiffeur, et quincailler, au coin de la rue au Change.
 A Bayonne, chez Gibert et Comp., droguistes, rue Basque, n° 43.
 A Clermont-Ferrand, chez Chopard, pharmacien.
 A Givors, chez Clémence, quincaillier.
 A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
 A Gray, chez Gourdan, père, épicier.
 A Genève, chez M. Burkel droguiste.
 A St-Etienne, chez Millet-Dubreuil, droguiste, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 39.
 A Rive-de-Gier, chez Jacques Cholle, épicier, rue Pallux.
 A Paris, chez Maréchal, épicier, rue du Pont-aux-Choux, n° 17.
 A St-Chamond, chez Verrissel, épicier.
 A Romans, chez Gueymard, pharmacien.
 A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande.
 Au Pay, chez Bernard Pic, épicier droguiste, rue Panesac, n° 164.
 A Valence, chez Reboulet, pharmacien.
 A Montelimart, chez Roux, pharmacien.
 A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
 A Alais, Vidal, épicier.
 A Villefranche (Aveyron), Bousquet, pharmacien.
 A Pezenas, Riquet, cafetier.
 A Perpignan, Ferrer, pharmacien.
 A Apt, Seynard, pharmacien.
 A Toulon, Audrieu, pharmacien.
 A Arles, Janon, pharmacien.
 A Epinal, Bonnet-Olry, épicier.
 A Montpellier, Gaubert, pharmacien.
 A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
 A Villefranche (Rhône), M. Roset, confiseur.



THÉÂTRE

DES
BEAUX EFFETS ET MERVEILLES DE LA NATURE,
Passage de l'Argue, escalier G.

MM. Cautru père et fils, professeurs de physique expérimentale et récréative, donneront aujourd'hui dimanche et demain lundi deux séances, la première à 5 heures, la seconde à 7 heures 1/2, où l'on trouvera réunis l'utile et l'agréable; il y aura une très-belle série d'expériences nouvelles, entr'autres la superbe végétation électrique, phénomène admirable; on y verra une quantité de jeux d'adresse.
 On est prié de voir l'affiche pour avoir de plus grands détails. (44)

Spectacles du 29 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Edouard en Ecosse, drame. — Concert de M. Hauman, Hommage à la Mémoire de Boyeldieu.

GYMNASE LYONNAIS.

L'Homme à Trois Visages, drame. — La Vénitienne, drame. — L'Ecole des Ivrognes, vaud.

BOURSE DE PARIS du 27 novembre.

Cinq pour cent	105f 35	105f 60	105f 35	105f 60
— fin courant	105f 30	106f 70	105f 30	105f 65
Trois pour cent	77f	77f 45	77f	77f 40
— fin courant	77f	77f 55	77f	77f 45
Quatre pour cent	92f			
Rentes de Naples	95f	95f	94f 40	94f 40
— fin courant	95f 10	95f 45	95f 10	95f 40
Rentes perpétuel.	43f 1/4			
Emprunt cortès	40f			
Act. de la banque	1780f			

P.-E. PRUDHON,
 Rédacteur, l'un des Gérans.